



HAL
open science

Licence Sciences de l'éducation

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences de l'éducation. 2013, Université Paris Descartes.
hceres-02027429

HAL Id: hceres-02027429

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027429v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences de l'éducation

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-201



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences de l'éducation

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006556

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Faculté de Sciences humaines et sociales, rue des Saints-Pères à Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Sciences de l'éducation* accueille des étudiants en troisième année de licence (L3) uniquement. Elle intéresse en moyenne 265 étudiants par an (2007 à 2012), dont plus de la moitié sont titulaires d'une deuxième année de licence (L2) ou équivalent et à la recherche d'une première qualification. L'autre moitié représente des étudiants diplômés d'un BTS, d'un DUT en poursuite d'études et des professionnels (secteur paramédical, éducation spécialisée) qui viennent chercher une professionnalisation ou une réorientation professionnelle. Cette licence accueille 26 % d'étudiants d'autres universités et 74 % de diplômés de l'Université Paris Descartes.

A l'issue de cette licence, les diplômés sont capables d'analyser des séquences pédagogiques, des dispositifs socio-éducatifs ou d'autres actions, d'analyser et de prendre en compte des besoins éducatifs et des expériences, de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des dispositifs et de réguler des phénomènes de groupe. Cinq domaines de connaissances sont couverts : la sociologie et l'histoire de l'éducation, la philosophie et l'anthropologie de l'éducation, la psychologie de l'éducation et de la formation, les approches cliniques dans ce domaine et la didactique des disciplines.

La licence mention *Sciences de l'éducation* propose trois parcours, les deux premiers parcours comprennent 30 % de travaux dirigés et 70 % de cours magistraux avec une modalité d'évaluation sous forme de contrôle continu, le troisième est entièrement à distance :

- 40 % des étudiants suivent le parcours 1 *Enseignement et éducation* qui prépare aux métiers d'enseignement primaire et scolaire et aux concours y afférant. Les étudiants seront formés à la didactique (mathématiques et français), à la psychologie de l'éducation, l'histoire et aux théories fondamentales, avec un stage obligatoire de 30 heures.

- 30 % des étudiants suivent le parcours 2 *Lien social, éducation et formation*. Par ses enseignements et son mémoire final de recherche, ce parcours prépare plutôt les étudiants à une poursuite en master 2 recherche en sciences de l'éducation.

- 30 % d'étudiants, principalement des professionnels en reprise d'études, intègrent le parcours 3 *Intervention dans les secteurs éducatifs, de la formation, du travail social et de la santé*. Ce parcours offre des enseignements didactiques, fondamentaux et spécialisés sur l'évaluation de l'éducation et la formation, les technologies de l'information et la communication appliquée.

L'offre de formation de l'Université Paris Descartes dans le domaine des sciences de l'éducation se constitue de cette troisième année de licence et d'un master en *Sciences de l'éducation*, avec plusieurs spécialités que peuvent intégrer les diplômés de cette mention.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention de licence *Sciences de l'éducation* est relativement attractive avec en moyenne 265 inscrits par an depuis 2007. Il existe une autre mention en sciences de l'éducation à l'Université Paris-Nord, mais les deux mentions ont des positionnements et des publics différents, et sont donc complémentaires.

L'équipe responsable, de qualité, se constitue d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs dont une équipe de direction, pour partie membres de six laboratoires de recherche en sciences de l'éducation et de 14 intervenants associés. Des améliorations ont été apportées pour rendre plus lisible cette mention (passage de cinq parcours à trois), la mettre aux normes du volume horaire attendu, introduire des dispositifs d'aide à la réussite (enseignants référents, tuteurs étudiants, entretiens...), et renforcer sa dimension professionnelle par un stage obligatoire dans le parcours 1 *Enseignement et éducation*. On notera toutefois l'arrivée tardive de ces initiatives, leur besoin de renforcement et d'articulation entre les trois parcours et le peu d'intervenants professionnels des secteurs ciblés par la mention. Il n'existe pas encore de conseil de perfectionnement.

Le dossier indique que ces trois parcours semblent fonctionner de manière relativement indépendante avec différentes logiques (au niveau du stage, du dispositif d'aide à la réussite, de portails...). Si un stage est obligatoire dans le parcours *Education et formation* et représente 30 heures, il n'est pas mentionné dans les autres parcours ou facultatif. L'augmentation du volume horaire a principalement porté sur les cours magistraux alors que leur taux est déjà élevé (70 %). Si le parcours 3 *Intervention dans les secteurs éducatifs, de la formation, du travail social et de la santé* a le mérite d'être adapté à une population de professionnels en reprise d'études et réorientation professionnelle, il manque les informations permettant de connaître le déroulement de cet enseignement entièrement à distance et de sa validation. Certes un module d'aide à la réussite a été introduit, mais au sein d'un enseignement de méthodes où figure également l'anglais. Le dossier ne permet pas de distinguer la part de chaque enseignement et ses spécificités. Le dossier ne permet pas non plus d'identifier précisément le travail sur le projet professionnel dans chacun des parcours. On notera toutefois que l'augmentation des travaux dirigés, des travaux pratiques et de la pédagogie par projet améliorent la motivation des étudiants et leur implication, de même que leur connaissance plus individuelle.

Dans le dossier, on observe que la valeur de l'échelle des crédits n'est pas égale à celle des coefficients.

Les informations transmises ne sont pas aisées à exploiter pour plusieurs raisons : le manque de données précises et chiffrées, des informations différentes entre les tableaux des structures d'enseignement et les maquettes présentées, une synthèse de plusieurs évaluations intéressantes conduites à l'initiative du département depuis 1998 sur la population étudiante, mais difficile à comprendre et à utiliser, l'information non renseignée sur les volumes horaires des modules de contrôle continu... Les métiers réellement exercés par les diplômés, les concours obtenus, les évaluations par unité d'enseignement, les caractéristiques des étudiants pour chacun des parcours et leur poursuite d'études, sont d'autres exemples d'informations manquantes.

Ces commentaires sont à mettre en perspective au regard du taux de validation faible de cette L3, pourtant identifié comme problématique depuis plusieurs années par l'équipe responsable, grâce aux enquêtes



complémentaires du département : 27 % des étudiants valident cette L3 en trois ans ; ils sont 54 % à la valider en cinq ans. Parmi les 27 % qui la valident, 25 % poursuivent un master dans la même Université.

- Points forts :
 - Les approfondissements disciplinaires en didactique et le souci de pluridisciplinarité.
 - Le référentiel de connaissances et de compétences attendus à l'issue de la formation.
 - La clarification de la mention en trois parcours au lieu de cinq initialement.
 - Le parcours à distance pour une population spécifique de professionnels (parcours 3 *Intervention dans les secteurs éducatifs, de la formation, du travail social et de la santé*).

- Points faibles :
 - L'absence de conseil de perfectionnement.
 - Le faible taux de diplômés en L3 (27 % en trois ans et 54 % en cinq ans) et l'introduction très tardive de dispositifs d'aide à la réussite.
 - Le fait que le dispositif d'aide à la réussite soit englobé dans un enseignement « Méthodologie, anglais, informatique » qui n'existe que pour le parcours 1 et 2.
 - La différence entre l'échelle des crédits et celle des coefficients.
 - La faible part de travaux dirigés (30 % en moyenne) par rapport aux cours magistraux (70 %), compte-tenu de la population et du faible taux de réussite.
 - L'absence d'informations sur les modalités du contrôle des connaissances.
 - Le peu d'intervenants professionnels extérieurs.
 - L'absence de politique de stage précise pour l'ensemble des parcours.
 - Le dossier fourni n'est pas toujours clair et il est incomplet ; des erreurs ou incohérences existent.

Recommandations pour l'établissement

Suite aux efforts fournis par les responsables de la mention *Sciences de l'éducation*, plusieurs préconisations se dessinent, cohérentes avec le processus de renforcement et de réorganisation en cours. L'équipe de pilotage et l'établissement gagneraient à se focaliser sur le renforcement (a) des mesures d'aide à la réussite des étudiants, compte-tenu à la fois du faible taux de validation de cette mention, régulier sur plusieurs années, et de la connaissance de la population étudiante qu'en ont les enseignants responsables et (b) des initiatives améliorant l'insertion professionnelle des étudiants et la poursuite des études choisies. Il serait intéressant d'indiquer la déclinaison des mesures d'amélioration prises pour chacun des parcours. Un dossier et des documents plus clairs et mieux renseignés auraient peut-être permis de mieux estimer les changements apportés.

Récemment introduit, le dispositif d'aide à la réussite comprend plusieurs initiatives qu'il conviendrait de mieux décrire pour chacun des parcours (appui au projet professionnel et personnel, méthodologie universitaire, tutorat...). Ces mesures mériteraient d'être distinguées d'autres enseignements comme les cours d'anglais ou d'informatique, groupés au sein d'un même enseignement pour le moins hétéroclite dans ses objectifs pédagogiques.

L'application de la règle de correspondance de l'échelle de valeurs des crédits à celle des coefficients devrait être mise en oeuvre.

La proportion importante des cours magistraux (70 %) par rapport aux autres modalités pédagogiques mériterait d'être réexaminée à la baisse.

La politique de stage professionnel devrait être précisée pour chaque parcours. L'augmentation du nombre d'intervenants professionnels constituerait un atout si elle était dédiée à l'insertion professionnelle, à l'orientation et au travail sur le projet professionnel des étudiants.

En ce qui concerne la connaissance de la population étudiante, le devenir des non-diplômés, des diplômés, et leur poursuite d'études par parcours, il serait urgent de fournir des données précises (comme par exemple, combien de diplômés du deuxième parcours qui se dédient à la poursuite en master recherche accèdent à un master recherche et lequel ? Combien accèdent comme il est précisé aux masters *Coopération internationale en éducation et formation* et *Cadres consultant en formation continue* avec un bagage très réduit sur la pédagogie des adultes et les dimensions internationales de l'éducation et la formation ? Quels accès aux métiers réglementés, cités, du travail social, grâce à cette mention de licence ?). Ces informations précieuses - mais bien d'autres seraient attendues - aideraient à renforcer la cohérence et les objectifs des trois parcours proposés et le pilotage de cette mention.



Enfin, il serait intéressant d'en savoir plus sur l'organisation pédagogique et les modalités de validation du parcours 3 *Intervention dans les secteurs éducatifs, de la formation, du travail social et de la santé* totalement à distance, qui semble bien adapté à une population professionnelle spécifique. Ce parcours pourrait inspirer d'autres mentions de l'établissement dans le cadre du développement des technologies de l'information.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement



Licence Vague D

Demande : n° S3LI140006556

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention Sciences de l'éducation

Le rapport d'évaluation de la licence Sciences de l'éducation souligne les points forts de cette formation, en particulier le projet pédagogique et les approfondissements disciplinaires, le référentiel de connaissances et de compétences, le resserrement de l'offre en trois parcours dont l'un à distance. Il attire surtout l'attention sur plusieurs faiblesses du dossier dont le contenu et l'organisation n'explicitent pas suffisamment les orientations retenues en particulier sur les deux points majeurs exprimés dans les recommandations pour l'établissement :

- les mesures d'aide à la réussite des étudiants ;
- les initiatives visant l'amélioration de l'insertion professionnelle des étudiants et la poursuite des études choisies.

Plus précisément, l'organisation des études, la politique des stages, l'aide à la réussite, le contrôle des connaissances représentent les cinq points à propos desquels clarifications et prises en compte des recommandations du rapport sont exposées.

1. L'organisation des études

Le rapport pointe « la faible part des travaux dirigés [...] compte-tenu de la population et du faible taux de réussite », l'« absence du conseil de perfectionnement », ou le « peu d'intervenants professionnels extérieurs », remarques que l'on peut relier à celle indiquant que « le dossier ne permet pas non plus d'identifier précisément le travail sur le projet professionnel dans chacun des parcours ».

L'organisation des études des trois parcours est effectivement à clarifier. Les deux premiers parcours concernent des enseignements en présentiel qui sont en partie communs (60% au premier semestre, 40% au second). Quant au parcours 3, les enseignements y sont dispensés à distance. Pour répondre à la critique légitime de « la faible **part des travaux dirigés** (30% en moyenne) par rapport aux **cours magistraux** (70%), trois points sont à préciser.

- L'aide à la réussite relève d'un accompagnement en groupe restreint de 16h de TD par semestre. Adressé en priorité aux étudiants éprouvant des difficultés, ce dispositif pédagogique vise une intégration progressive des attendus universitaires dans le cadre d'un suivi individualisé.

- Une augmentation des heures d'enseignements en TD sera mise en œuvre pour chaque semestre

- Dans le parcours 3, à distance, les étudiants bénéficient d'un encadrement en groupes restreints, en particulier pour l'enseignement de méthode. L'utilisation du forum et les échanges de courriels entre étudiants et enseignants permettent un suivi individualisé.

La question de la **professionnalisation** est également importante. Elle se pose particulièrement pour le parcours 1 dans lequel s'inscrivent majoritairement des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. À cet effet, une partie des enseignements de ce parcours sont dispensés par des chargés de cours qui sont des professionnels de l'enseignement du premier ou second degré. Les deux autres parcours sont plus souvent fréquentés par des étudiants dotés d'une expérience professionnelle et qui s'inscrivent dans la perspective de trouver des outils de réflexion pour leur pratique professionnelle ou une certification universitaire. Dans le souci d'accompagner les projets professionnels des étudiants, un atelier « accompagnement au projet professionnel » est prévu dans le cadre de l'Aide à la réussite. Le conseil de perfectionnement est



constitué d'étudiants et d'enseignants chercheurs mais aussi, de professionnels (conseillère principale d'éducation, responsable d'un secteur petite enfance, inspectrice de l'éducation nationale, formatrice en santé, chargée de mission pour fédération des centres sociaux).

2. La politique des stages

Le rapport mentionne « l'absence de politique de stage précise pour l'ensemble des parcours ». Celle-ci mérite en effet d'être explicitée.

Des stages qui ont un statut différent dans les 3 parcours :

Historiquement, la licence de sciences de l'éducation de Paris Descartes accueille un public diversifié. La politique des stages prend en compte cette hétérogénéité :

- Le parcours 1 concerne des étudiants majoritairement en formation initiale et qui recherchent, une pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement. Dans cette perspective, un stage de 30 heures y est obligatoire.
- Les étudiants du parcours 2 sont plus souvent déjà engagés dans un parcours professionnel. Une part importante d'entre eux a une activité salariée à temps partiel ou en reprise d'étude. Le stage est fortement recommandé pour ceux qui n'ont pas déjà cette expérience professionnelle solide.
- Enfin, pour le parcours 3 dont une des conditions d'accès est d'être salarié, l'UE3 « Méthodologie et mémoire » apporte des outils pour l'analyse de leur expérience.

Un encadrement renforcé

Considérant le renforcement de l'encadrement des stages, des heures de TD seront allouées à cet encadrement dans l'UE « Aide à la réussite et stage » du parcours 1. Dans cette perspective, des ateliers « stage » et « rapport de stage » sont également ouverts dans le cadre de l'Aide à la réussite aux deux semestres dans les parcours 1 et 2. Le renforcement de cet encadrement est d'autant plus pertinent que la licence accueille des étudiants boursiers éligibles aux Emplois d'Avenir Professeur.

3. L'aide à la réussite

L'équipe pédagogique du département de sciences de l'éducation de Paris Descartes s'est très tôt impliquée pour mettre en place des dispositifs relevant du Plan Réussite Licence. Elle a ensuite mobilisé cette expérience dans le cadre des enseignements relevant de l'Aide à la réussite. Cependant, le dossier présenté comportait des maladroresses concernant l'usage d'indicateurs institutionnels qu'il aurait été nécessaire de mieux contextualiser.

Les taux de réussite dans la licence de sciences de l'éducation

Le rapport cite à plusieurs reprises un taux de réussite de 27% (« le taux de réussite [...] passe de 27% pour l'obtention d'une licence en 3 ans à 54% en 5 ans ») effectivement indiqué dans le dossier. Ces 27% représentent la part des étudiants qui, ayant validé leur troisième année de licence, étaient inscrits pour la première fois à l'université trois ans plus tôt dans des formations ne dépendant pas du département de sciences de l'éducation.

Les étudiants de la licence de sciences de l'éducation n'ont pas tous des cursus universitaires antérieurs linéaires. Selon l'enquête menée en 2010 (taux de réponse: 59,5%), 39,9 % des étudiants avaient déjà exercé un métier à temps plein plus de six mois. La licence accueille également une population importante d'étudiants inscrits au titre d'une Validation des Acquis de l'Expérience, en majorité après l'obtention d'un BTS ou d'un DUT (28,7% des inscrits en 2012-2013).

Les flux entrant et sortant montrent qu'avec des effectifs stables, le taux de réussite est en constante augmentation (de 69,9% en 2009-2010 à 75,5% en 2011-2012). En 2010-2011, 217 étudiants étaient inscrits pédagogiquement dans les trois parcours de la licence et 158 d'entre-eux ont obtenu leur diplôme (72,8%). Il est également utile de préciser la part des étudiants déjà



inscrits l'année précédente (38 étudiants, soit 17,5%). Une partie des étudiants exercent une activité professionnelle¹ et prévoient d'obtenir leur troisième année de licence en 2 ans (c'est également le cas d'une partie des étudiants étrangers). Si les étudiants ajournés chaque année représentent une minorité (24,5% en 2012), des efforts doivent être intensifiés pour tenter d'en réduire encore la part.

Une expérience solide dans le département

Les enseignants-chercheurs du département se sont fortement impliqués dans le dispositif mis en œuvre dans le cadre du Plan Réussite Licence. Si une part importante du service d'une doctorante allocataire est consacrée depuis plusieurs années à la coordination des actions menées dans ce dispositif, les titulaires sont nombreux à s'être investis dans l'évaluation formative qui se déroule au cours de leur enseignement dans le premier tiers du premier semestre. Cette évaluation constitue l'un des supports aux entretiens individualisés qui ont lieu ensuite avec d'autres enseignants titulaires et contractuels qui deviennent pour les étudiants des enseignants référents. À l'issue de ces entretiens, les étudiants sont invités à s'inscrire dans des ateliers en lien avec le type de difficultés ou de besoins. Les ateliers font partie intégrante de l'emploi du temps de la rentrée 2013. L'investissement réel de l'équipe pédagogique se traduit par une fréquentation importante de ces dispositifs par les étudiants.

Dans le parcours 3, un enseignement « technologies de l'information et de la communication en éducation » (dans l'UE « Méthodologie et mémoire ») permet un accompagnement des étudiants dans l'usage des TICE.

L'aide à la réussite dans la maquette 2014-18

Pour intégrer les dispositifs qui fonctionnent le mieux (évaluations formatives, entretiens individualisés, ateliers), il avait été initialement prévu d'ouvrir une ECUE « Aide à la réussite » au sein de l'UE méthode. Le rapport souligne les risques de perte de visibilité que ce choix peut faire encourir. Afin de pallier ce risque, l'Aide à la réussite (16 heures de travaux dirigés pour chaque étudiant) est déplacée dans une nouvelle UE, créée à cet effet. Dans un souci de cohérence, le stage dans le parcours 1, le mémoire, dans le parcours 2 sont regroupés dans cette nouvelle UE, la nécessité d'une combinaison entre accompagnement en groupe restreint et suivi individualisé caractérisant ces trois modules d'enseignement. Dans le parcours 3, ce regroupement existant déjà, est reconduit.

4. Le contrôle des connaissances

Le rapport souligne un manque d'information concernant les modalités de validation des enseignements, notamment dans le parcours à distance ainsi qu'un décalage entre les ECTS et les Coefficients attribués à chaque enseignement. Concernant ce dernier point, la règle de proportionnalité (qui a changé en cours de maquette) est désormais appliquée.

Dans les trois parcours, chaque enseignement est validé sur la base de plusieurs notes (en contrôle continu). Chaque semestre les étudiants remettent un devoir intermédiaire qui compte pour 40% de la note globale de l'enseignement, les 60% restant étant composé de la note obtenue à l'examen de fin de semestre. Une seconde session d'examen leur est également ouverte.

5. Le devenir des étudiants

Le rapport interroge enfin « le devenir des étudiants diplômés, des non-diplômés et leur poursuite d'étude par parcours » et ce qu'il advient d'eux au sein des masters du département. Selon la base Apogée, 25% des étudiants inscrits en 2010-2011 en licence de sciences de

¹ Parmi les étudiants de L3 enquêtés en 2010 (taux de réponse à l'enquête : 59,5% des inscrits), 26,8% déclarent exercer un métier (enseignants, formateurs, éducateurs et autres métiers du travail social pour la plus grande partie d'entre eux) et 53,6% un « petit boulot » (d'assistant d'éducation, d'animateurs ou d'accompagnateur scolaire pour la plupart).



l'éducation et ayant validé leur diplôme poursuivent leurs études en master à l'université Paris Descartes (40 étudiants). La plupart des étudiants du parcours 1 ont été acceptés dans le *Master Professionnels de l'enseignement préscolaire, scolaires et périscolaires*. Les étudiants du parcours 2 optent pour différentes spécialités du master de sciences de l'éducation (*Encadrement éducatif, Coopération internationale, Recherche et Formateurs de professionnels de santé*). Les étudiants du parcours 3 ont jusqu'à présent été freinés dans leur poursuite d'étude dans la mesure où la modalité d'enseignement à distance n'existe pas encore en master. Le développement de modalités d'enseignement à distance et en présentiel (et notamment dans les deux masters : *Formateurs de professionnels de santé* et *Formateurs d'enseignants*) renforcera ce type de poursuite d'étude.

Par ailleurs l'enquête du Sofip menée auprès des diplômés de L3 en 2011 (taux de réponse : 59%) indique que 63% d'entre eux poursuivent en deuxième cycle hors de l'université Paris Descartes. C'est le cas d'une majorité d'étudiants inscrits dans le parcours 1 qui s'inscrivent en IUFM pour préparer master et concours de professeurs des écoles. Leur bon accueil dans ces formations tient au fait que ce parcours a été pensé en collaboration avec l'IUFM de Paris (et continue à l'être dans le cadre des futures ESPE). Les étudiants du parcours 2 qui poursuivent ailleurs leurs études s'inscrivent pour partie dans les masters de sciences de l'éducation de la région parisienne (Paris 8 et Paris 10 notamment) mais aussi d'autres régions (Tours, Lyon 2, Poitiers...), certains étudiants retournant dans leur ville. Une part non négligeable des étudiants de ce parcours entrent avec succès dans les écoles du travail social.

L'enquête du Sofip de 2012 montre enfin que 25% des diplômés interrogés sont insérés dans la vie professionnelle. Une part importante étant déjà en activité y restent ou y retournent mais il serait utile de discerner ceux qui ont changé de métier à la suite de l'obtention de leur licence. Dans la perspective des nouveaux emplois d'intervenants en milieu scolaire que la réforme des rythmes scolaires suscitera dès l'an prochain, le taux d'insertion professionnelle des diplômés d'une licence de sciences de l'éducation est susceptible d'augmenter. Une collaboration plus serrée avec le Sofip apportera des éléments plus détaillés sur le devenir des étudiants issus de la formation.